

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 décembre 2023

**Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 17**

**Sont présents** : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud.

**Sont absents** : PORTERO Séverine (procuration à Géraud RAYNAL), LEGOUT Cécile (procuration à Cécile CHEVALIER), PENA-AUBERT Christelle (procuration à Florence DELOM), VABRE Fabien (procuration à Patricia BENITO), BOUTONNET Sabine (procuration à Janine TEISSEDRE).

L'an deux-mille vingt-trois, le 21 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

**Secrétaire de séance** : Frédéric MURAT

**N° 2023-058 – Décision modificative n°2 – Budget principal 2023**

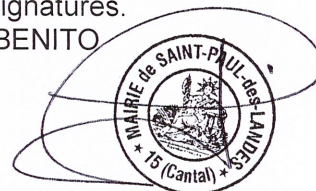
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Investissement</b>				
R 1322 – Opération 17 Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Régions				22 000
D 1312 – Opération 17 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Régions		22 000		
<b>TOTAL DES CREDITS</b>		22 000		22 000

Après délibération, la proposition est approuvée par 17 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 26/12/2023 sur le site internet de la commune [www.saint-paul-des-landes.fr](http://www.saint-paul-des-landes.fr), qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 26/12/2023 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire, Patricia BENITO



Le secrétaire de séance, Frédéric MURAT